

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027

Le dossier rempli et les pièces mentionnées doivent être rendus au lycée lors des journées d'inscription qui auront lieu du **1er au 3 juillet 2026 de 9 h à 17 h (dates butoir)**

Aucun envoi par mail ou par voie postal n'est autorisé. L'élève ne sera définitivement admis que sur remise d'un dossier complet.

Si vous n'avez pas réussi à imprimer ce dossier, nous vous en fournirons un et vous pourrez le remplir sur place (apportez les pièces nécessaires). Lors des journées d'inscription, nous pourrons répondre à vos questions.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Fiche de renseignements scolarité dûment complétée
- ☐ Fiche de renseignements « Siècle » dûment complétée et signée

Les courriels et numéros des téléphones portables de l'élève ET des responsables légaux doivent OBLIGATOIREMENT être renseignés.

- ☐ Photocopie de la pièce d'identité de l'élève recto / verso
- ☐ Attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (si l'élève a plus de 16 ans)
- ☐ Pour les parents divorcés, la page de l'extrait du jugement précisant qui a la garde de l'enfant
- ☐ Mandat SEPA « Intendance », accompagnée des **coordonnées bancaires du responsable** : un **RIB obligatoire**, collé sur le document, pour le prélèvement automatique des frais de restauration (si vous le souhaitez). Ce RIB sera également nécessaire pour le versement des bourses et autres remboursements (frais de stages).
- ☐ Allocation de stage : un **RIB obligatoire** avec les **coordonnées bancaires de l'élève**, s'il en possède un (pour les élèves du lycée professionnel), obligatoire pour un élève majeur ou devenant majeur dans l'année.
- ☐ Autorisation du représentant légal pour le versement de l'allocation de stage
- ☐ Photo d'identité format standard pour le trombinoscope interne (*noter le nom de l'élève au dos*)
- ☐ Chèque (**facultatif**) pour l'adhésion à la Maison des Lycéens de 7 € ou pour l'Association des Étudiants de 5 €
- ☐ Chèque (**facultatif**) pour l'adhésion à l'Association Sportive de 25 €
- ☐ Fiche « Vie Scolaire » **obligatoirement** complétée et signée par la famille ET l'élève ou l'étudiant
- ☐ Document rempli pour une demande à l'internat et fiche internat
- ☐ Formulaire d'autorisation de droit à l'image et de captation de la voix
- ☐ Dossier « Infirmerie » (**à remettre sous pli cacheté : pages vaccinations du carnet de santé...**)
- ☐ Document PASS RÉGION

DOCUMENTS POUR INFORMATION À CONSERVER

- Informations de la fiche de renseignements « Siècle »
- Intendance : informations concernant les tarifs restauration et hébergement, les bourses nationales.
- Assistante Sociale : informations concernant les fonds sociaux
- Infirmerie : informations sur l'application LIEN
- Transports

L'attestation d'assurance scolaire pour l'année scolaire 2026 – 2027 sera à fournir à la rentrée.

L'inscription au Lycée Pierre-Joël BONTÉ vaut acceptation du Règlement Intérieur du lycée.

Le Règlement Intérieur et ses annexes sont consultables sur le site : <https://pierre-joel-bonte-riom.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>, menu Rubrique Vie Lycéenne.

Vous pouvez aussi trouver sur ce site de nombreuses informations (cliquez dans les différentes rubriques du menu)

Vous pouvez consulter les informations sur le traitement de vos données personnelles pour l'inscription dans

l'établissement scolaire sur le site : <https://pierre-joel-bonte-riom.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>, menu Rubrique scolarité.

RENSEIGNEMENTS SCOLARITÉ

ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027

NOM : Prénom :

Classe : ☐ Scolaire ☐ Apprenti
 (sera rempli par l'administration)

Numéro de portable de l'élève : Adresse mail :

Transport scolaire : ☐ OUI ☐ NON Ligne :

Scolarité 2026 – 2027

Scolarité en Lycée Professionnel (Bac Pro, CAP, 3^{ème} Prépa Métiers, REMOB)

- ❖ Redoublement : ☐ OUI ☐ NON
- ❖ Langues vivantes : Bac Pro, CAP, REMOB : une seule langue vivante : Anglais
3PM : 2 langues vivantes : Anglais et Espagnol
- ❖ Section Escalade (si admission aux tests) : ☐ OUI ☐ NON
- ❖ Section Euro Bac Pro (Anglais et DNL en Mathématiques) : ☐ OUI ☐ NON
**Si arrêt entre la 2^{ème} et la 1^{ère} : joindre un courrier. Pas d'arrêt entre la 1^{ère} et la Terminale.*

Scolarité en LEGT : 2GT, Bac Général, Bac Technologique STI2D, Post Bac

- ❖ Redoublement : ☐ OUI ☐ NON
- ❖ Langues vivantes : Post Bac : une seule langue vivante : Anglais
2^{nde} – 1^{ère} – Terminale : 2 langues vivantes A et B : ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Allemand ☐ Italien
- ❖ Section Euro 2GT – 1^{ère} – Terminale (Anglais et DNL en Physique – Chimie) : ☐ OUI ☐ NON
** Si arrêt entre la 2^{ème} et la 1^{ère} : joindre un courrier. Pas d'arrêt entre la 1^{ère} et la Terminale*
- ❖ Section Escalade (si admission aux tests) : ☐ OUI ☐ NON
- ❖ Options 2GT : ☐ SI ☐ Pas d'option
- ❖ 3 spécialités en 1^{ère} Générale (parmi SI, NSI, Physique – Chimie, SVT). *Les mathématiques sont obligatoires.*
☐ SI ☐ NSI ☐ Physique – Chimie ☐ SVT
- ❖ 2 spécialités en Terminale Générale (choix validé dans Cyclades). *Les mathématiques sont obligatoires.*
☐ SI ☐ NSI ☐ Physique – Chimie ☐ SVT
Option Maths Expertes : ☐ OUI ☐ NON Option Maths Complémentaires : ☐ OUI ☐ NON
- ❖ 1^{ère} STI2D : les 3 enseignements spécifiques (AC, SIN et EE) sont au programme de la classe.
- ❖ Terminale STI2D : enseignement spécifique validé en 1^{ère} : ☐ AC ☐ SIN ☐ EE

Scolarité 2025 – 2026

Élève scolarisé au Lycée Pierre-Joël BONTÉ ☐ OUI ☐ NON (précisez le nom de l'établissement et la ville)

NOM de l'établissement :

Ville :

Classe fréquentée :

Langues Vivantes étudiées : 1 - 2 -

Section Euro : ☐ OUI ☐ NON Section Escalade : ☐ OUI ☐ NON

Options, spécialités : 1 - 2 - 3 -

Veuillez indiquer si votre enfant dispose d'un aménagement particulier : **(joindre les documents)**

☐ PAI ☐ PAP ☐ PPS ☐ GEVASCO ☐ ULIS

Si vous souhaitez formuler une demande, merci de l'adresser à Mme la Proviseure Adjointe pour un retour du dossier avant le 30 septembre 2026.

Demande de renouvellement ☐ OUI ☐ NON ☐ PAI ☐ PAP ☐ PPS ☐ GEVASCO ☐ ULIS



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- pour le contrôle de l'obligation d'instruction, au titre d'une obligation légale auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à :
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75357 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Élèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle ≥ 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026 – 2027

Formation :

Classe :

Régime : ☐ Externe☐ Demi Pensionnaire 4 jours☐ Demi Pensionnaire 5 jours☐ Interne

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille * (1) :		Sexe* : F ☐ M ☐	
Nom d'usage (2) :		Né(e) le* : ... / ... / ...	
Prénom 1* (3) :	Prénom 2 :	Prénom 3 :	
Pays de naissance* :		Département de naissance* (4) :	
Commune de naissance* (4) :		Nationalité* :	
L'élève habite* (5) : Chez			
Ou possède sa propre adresse :			
Code postal* :		Commune* :	
Pays* :		@ Courriel :	
📠 Domicile :	📠 Travail :	📠 Mobile :	

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage, à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux / épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève.

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* :	A contacter en priorité : ☐
Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex : beau-parent)	

☐ Paie les frais scolaires
 ☐ Perçoit les aides
 ☐ Accepte le prélèvement automatique

Nom de famille * (1) :		Civilité* : Mme ☐ M ☐	
Nom d'usage (2) :		Prénom* :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle* : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)			
Adresse* :			
Code postal* :		Commune* :	
Pays* :		@ Courriel :	
📠 Domicile :	📠 Travail :	📠 Mobile :	
J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐		de recevoir des SMS : ☐	

Lien avec l'élève* :	A contacter en priorité : ☐
☐ Paie les frais scolaires ☐ Perçoit les aides ☐ Accepte le prélèvement automatique	

Nom de famille * (1) :		Civilité* : Mme ☐ M ☐	
Nom d'usage (2) :		Prénom* :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle* : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)			
Adresse* :			
Code postal* :		Commune* :	
Pays* :		@ Courriel :	
📠 Domicile :	📠 Travail :	📠 Mobile :	
J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐		de recevoir des SMS : ☐	

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité : ☐

La personne en charge, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme ☐ M ☐

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme ☐ M ☐

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS : ☐

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous ☐

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : / / Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme ☐ M ☐

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : / / Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(2) Nom d'usage, à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux / épouse

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : / /

Signature :

RESTAURATION ET HEBERGEMENT

TARIFS APPRENANTS	
Libellé	Tarifs 2026
Demi-pension forfait 4 jours	504,00 €
Demi-pension forfait 5 jours	630,00 €
Forfait Interne	1 618,75 €
Repas occasionnel (midi et/ou soir)	5,50 €
Nuitée occasionnelle	7,65 €
Petit-déjeuner occasionnel - Goûter	1,85 €

MODE DE FONCTIONNEMENT 2026			
Période	Demi-Pension 5 jours	Demi-Pension 4 jours	Internat
Montant de remise d'ordre	3,60 € par jour / 175	3,60 € par jour / 140	9,25 € par jour / 175
2ème trimestre : janvier à mars (52 jours/42 jours)	187,20 €	151,20 €	481,00 €
3ème trimestre : avril à juillet (53 jours/43 jours)	190,80 €	154,80 €	490,25 €
1er trimestre : septembre à décembre (70 jours/55 jours)	252,00 €	198,00 €	647,50 €
Total	630,00 €	504,00 €	1 618,75 €

* Les factures sont envoyées par mail chaque trimestre.

* Les Bourses Nationales sont déduites des créances.

* **Modalités de paiement** : Téléservices - Chèque Bancaire - Virement bancaire - Prélèvement SEPA

* **Facilités de paiement** : elles peuvent être accordées aux familles en difficulté sur demande écrite à Madame l'Agent Comptable : Paiement échelonné.

* **Aides Sociales** : elles peuvent être accordées aux familles en difficulté sur demande auprès de l'Assistante Sociale : Aide dans le cadre des Fonds Sociaux.



LYCÉE PIERRE-JOËL BONTE
RIOM

Le paiement sécurisé par Carte Bancaire

**EN LIGNE C'EST
TELEMENT PLUS SIMPLE**

Le lycée Pierre Joël Bonté vous propose de faciliter vos démarches en vous permettant de payer les factures d'hébergement de votre enfant par internet :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

OU

<https://portailteleservices.ac-clermont.fr>

- 1 Authentification personnelle
- 2 Votre enfant correspond à l'authentification
- 3 Activation de TS Paiement en ligne des factures
- 4 Choix de la facture à payer
- 5 Le paiement provoque l'activation de l'interface TIPI puis Carte Bancaire
- 6 Consulter votre messagerie afin de visualiser la confirmation du paiement

+ Facile

- Un accès unique au paiement en ligne de votre enfant
- Disposer d'une carte bancaire valide
- Paiement disponible 24H/24H 7j/7j

+ Rapide

- Prise en compte de votre paiement dès le lendemain
- Paiement partiel de la facture autorisé dans le respect de la date limite de chaque facture

+ Sûr

- identification personnelle et liaison sécurisée
- utilisation de l'interface sécurisée des Finances Publiques : TIPI
- un courriel de confirmation du paiement vous est envoyé
- une question ? un dialogue par courriel possible avec l'agent comptable ou son représentant

LYCÉE PIERRE-JOËL BONTÉ

BOURSES NATIONALES 2026 – 2027

Toutes les familles qui souhaiteront bénéficier d'une bourse pour l'année scolaire 2026 – 2027 devront déposer une demande même si elles en ont bénéficié en 2025 – 2026 puisque désormais les attributions sont annuelles, ce qui signifie que la reconduction automatique n'existe plus !

3 modalités de demande bourses existent :

- ❖ **L'étude automatique du droit à bourse (juin / juillet)** : à renseigner sur le dossier d'inscription. Il convient de consentir à l'étude automatique et de compléter les données d'état civil élargi. Cette procédure a l'avantage de vous dispenser de déposer une demande de bourse les années suivantes car la conservation du consentement est enregistrée.
- ❖ **Le dépôt d'une demande en ligne à partir du compte Educonnect ou France Connect** : le téléservice permet de simplifier les démarches et de fiabiliser le suivi de la demande puisqu'il permet de certifier le lien responsable – élève et de récupérer les données fiscales du demandeur auprès de la Direction des Finances Publiques.
- ❖ **Le dépôt d'une demande papier** : Un dossier papier (à demander au Service Intendance) devra être complété et accompagné de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 ainsi que des pièces nécessaires selon les situations particulières (attestation CAF ou autres justificatifs).

La procédure du « dépôt en ligne » est à privilégier car elle est plus rapide et entièrement dématérialisée.

ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE

Une Assistante Sociale en faveur des élèves est présente toutes les semaines au Lycée.

Les élèves peuvent venir la rencontrer librement à son bureau.

Les familles peuvent également la contacter aux numéros ci-dessous.

Fonds sociaux :

En cas de difficultés pour régler les frais de scolarité (demi-pension ou internat, transport) que vous soyez parent d'un enfant boursier ou non, vous pouvez solliciter une aide au lycée par l'intermédiaire du Fonds Social Lycéen.

Un dossier est à retirer et à constituer auprès de l'Assistante Sociale en faveur des élèves (qui est tenue au secret professionnel). Les aides sont attribuées en fonction de la situation et des revenus des familles, après passage en commission, au sein de l'établissement, dans la limite des moyens qui lui sont octroyés par l'Etat ou le Conseil Régional.

Assistante Sociale Scolaire :

Mme BARRAUD 04.73.67.16.71 ou 04.73.67.16.76
monique.barraud@ac-clermont.fr

Secrétariat Intendance élèves :

04.43.13.20.18 ou int.0631985R@ac-clermont.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Référence unique du mandat :
--

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Référence unique du mandat :
--

Type de contrat : SDD-CORE/PRELEVEMENT HEBERGEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le LYCEE PIERRE JOEL BONTE de Riom à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du LYCEE PIERRE JOEL BONTE.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR49ZZZ813ED1

--

--

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom:	Nom : LYCEE PIERRE JOEL BONTE
Adresse:	Adresse : 2 avenue Averroès
Code postal:	Code postal : 63200
Ville:	Ville : RIOM
Pays:	Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
	()

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif	☐	Paiement ponctuel	☐
Signé à :	Signature :		
Le (JJ/MM/AAAA) :			

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le LYCEE PIERRE JOEL BONTE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE PIERRE JOEL BONTE.

Ce mandat est valable sur toute la scolarité de l'élève. Il est reconduit tous les ans par tacite reconduction sauf dénonciation par le débiteur.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion des relations avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

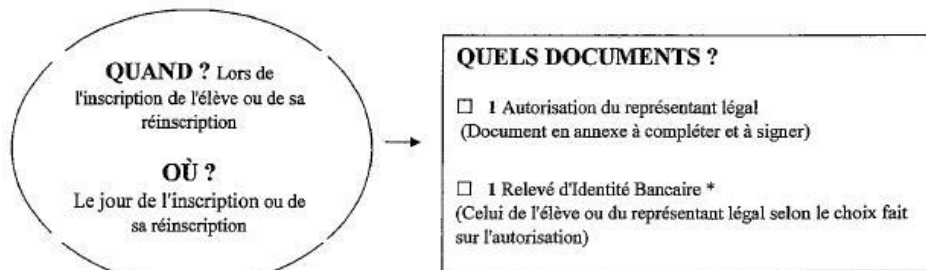
ALLOCATION DE STAGE **pour les élèves de CAP et BAC PRO**

L'indemnisation des stages (aussi appelés Périodes de Formation en Milieu Professionnels = PFMP), est une allocation de valorisation de la voie professionnelle. Elle vise à mettre en avant le temps passé en entreprise, à responsabiliser les jeunes et consolider la relation Ecole-Entreprise.

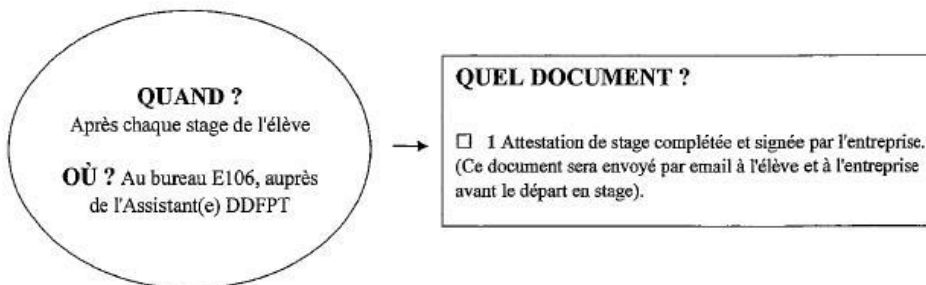
Parce qu'en voie professionnelle, les PFMP sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, toutes les périodes de PFMP des lycéens de la voie professionnelle sont obligatoires et seront indemnisées par l'État. (Conformément au décret n°2023-765 du 11 août 2023 et de l'arrêté du 11 août 2023)

> Conditions pour le versement de l'allocation:

ÉTAPE 1: Obligatoire pour tous les nouveaux élèves inscrits ou les élèves souhaitant changer de bénéficiaires



ÉTAPE 2: Obligatoire pour tous les élèves





RENTRÉE 2026 : Bulletin d'adhésion ADE (5 €)

L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS RIOMOIS DU BTP, C'EST L'ASSOCIATION LOI 1901 À BUT NON LUCRATIF DU LYCÉE PJB POUR ET PAR SES ÉTUDIANTS. TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, L'ADE ORGANISE DES SORTIES ET MET EN PLACE DE NOMBREUX PROJETS POUR SES ADHÉRENTS.

Ton adhésion te permettra :

- 1- de profiter gratuitement de tous les équipements des foyers :
 - Baby-foot
 - Téléviseur
 - Billard
 - Ping-Pong
 - ...
- 2- de participer aux sorties organisées par l'ADE
 - Soccer
 - Bowling
 - Laser-Game
 - ...
- 3- de profiter des différents projets mis en place :
 - Fabrication de T-Shirts
 - Organisation de repas
 - Achats communs
 - ...

L'ASSOCIATION PERMET EN OUTRE UNE MEILLEURE COMMUNICATION
ENTRE LES ÉTUDIANTS ET LES ENTREPRISES DU BTP

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)
en classe de
adhère à l'Association pour l'année scolaire 2026 – 2027

Joindre un chèque de 5 € à l'ordre de « l'Association des étudiants riomois du BTP »

Signature



RENTRÉE 2026 : Bulletin d'adhésion UNSS (25 €)

ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive du lycée Pierre-Joël BONTÉ de Rioms propose aux élèves du lycée des activités sportives le soir entre 17 h 45 et 19 h ou le mercredi après-midi de 13 h à 15 h 30. Des compétitions dans les différentes activités peuvent être organisées mais ne sont pas obligatoires.

Les activités proposées sont : **ESCALADE, BADMINTON, FUTSAL, VOLLEY BALL, MUSCULATION et RAID MULTISPORT** (combinaison d'activités de pleine nature).

Si votre enfant souhaite participer, remplissez le document ci-dessous avec le règlement signé d'adhésion à l'AS du lycée.

L'équipe EPS du lycée PJB



BULLETIN D'ADHÉSION AS PJB

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F ☐ M ☐ Classe :

Adresse mail des parents (pour réception de la licence UNSS° :

Prix de l'adhésion pour l'année 25 € : pour autant d'activités désirées et avec un T-Shirt de l'Association pour participer aux compétitions ; que vous pouvez régler :

- en espèces
- par chèque à l'ordre de l'AS du lycée PJB

Signature



Rentrée 2026 : bulletin d'adhésion MDL (7 €)

LA MAISON DES LYCÉENS

LA MDL, C'EST L'ASSOCIATION LOI 1901 A BUT NON LUCRATIF DU LYCEE, GEREE PAR
ET POUR LES ELEVES. TOUT AU LONG DE L'ANNEE.
LA MDL ORGANISE DES SORTIES ET PROPOSE DES ANIMATIONS POUR LES ELEVES
INTERNES COMME DEMI-PENSIONNAIRES ET EXTERNES.

Ton adhésion te permettra :

- de profiter de tous les équipements du foyer de l'externat :**
 - Baby-foot
 - Téléviseur
 - Billard
 - Cafétéria (boissons froides et chaudes, snacking)
- de profiter de tarifs réduits sur les sorties organisées par la MDL :**
 - Rencontres sportives (foot, basket, volley)
 - Trampoline park
 - Théâtre, cinéma
 - Laser game
- de s'inscrire dans les différents clubs du lycée :**
 - Echecs
 - Arts plastiques
 - Robotique
 - Warhammer ...
- (pour les internes) d'accéder au foyer de l'internat :**
 - Baby-foot
 - Billard
 - Salle de musique équipée
 - Salle TV
 - Ping-pong
 - Salle de muscu
 - Consoles de jeux

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné,, responsable légal de
....., en classe de
autorise mon enfant à adhérer à la MDL de PJB.

Joindre un chèque de **7 €** à l'ordre de « **la Maison Des Lycéens de PJB** » ou paiement par
carte bancaire via hello asso : <https://www.helloasso.com/associations/maison-des-lyceens-du-lycee-pierre-joel-bonte/adhesions/adhesion-2026-2027>

Signature de l'élève

Signature du Responsable :



RENTREE 2026 : Bulletin d'adhésion UNSS (25 €)

ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive du lycée Pierre-Joël BONTÉ de Riom propose aux élèves du lycée des activités sportives le soir entre 17 h 45 et 19 h ou le mercredi après-midi de 13 h à 15 h 30. Des compétitions dans les différentes activités peuvent être organisées mais ne sont pas obligatoires.

Les activités proposées sont : **ESCALADE, BADMINTON, FUTSAL, VOLLEY BALL, MUSCULATION et RAID MULTISPORT** (combinaison d'activités de pleine nature).

Si votre enfant souhaite participer, remplissez le document ci-dessous avec le règlement signé d'adhésion à l'AS du lycée.

L'équipe EPS du lycée PJB



BULLETIN D'ADHÉSION AS PJB

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F ☐ M ☐ Classe :

Adresse mail des parents (pour réception de la licence UNSS° :

Prix de l'adhésion pour l'année 25 € : pour autant d'activités désirées et avec un T-Shirt de l'Association pour participer aux compétitions ; que vous pouvez régler :

- en espèces
- par chèque à l'ordre de l'AS du lycée PJB

Signature

LYCÉE PIERRE-JOËL BONTÉ

2, avenue Averroes – BP 10034
63201 RIOM Cedex

FICHE VIE SCOLAIRE

Année Scolaire 2026 / 2027

☐ 3PM / ☐ Lycéen / ☐ Étudiant

PHOTO

(la photo demandée
dans le dossier) sera
collée par
l'Administration

RENSEIGNEMENTS ELEVE

☐ scolaire

☐ apprenti

NOM :	Classe (sera rempli par l'établissement)
Prénom :	
Né(e) le :	Régime : ☐ Externe
Sexe : ☐ F ☐ M	☐ Demi-pensionnaire
Portable élève :	☐ Interne

RENSEIGNEMENTS FAMILLE

Parents : ☐ mariés ☐ concubinage ☐ divorcés ☐ séparés ☐ autre :	
Monsieur (Nom, prénom)	Madame (Nom, prénom)
Commune :	Commune :
Profession :	Profession :
Domicile :	Domicile :
Portable :	Portable :
Travail :	Travail :
@courriel :	@courriel :
Nom et adresse du tuteur ou toute autre personne à contacter si l'élève n'est pas hébergé dans sa famille ou en cas de problème si la famille est injoignable :	
Portable :	

SUIVI PEDAGOGIQUE

Année précédente : classe :
Etablissement :
L'élève a-t-il déjà redoublé : ☐ non ☐ oui Si oui, quelle(s) classe(s) :

(Ne rien inscrire dans les cadres ci-dessous)

1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre

AUTORISATION DE SORTIE

Le **Règlement Intérieur** du Lycée Pierre Joël BONTÉ prévoit 2 régimes de sortie pour les lycéens : un régime général autorisant les sorties libres et un régime spécifique interdisant les sorties

Voir article 1.2 paragraphe « Sorties »

Elève de 3^{ème} Prépa métiers

Le régime spécifique de sortie s'applique obligatoirement pour les 3PM. Un document « régime de sortie » est à compléter.

Lycéens (CAP, bac professionnel, bac général et technologique)

Les familles doivent choisir entre le régime général et le régime spécifique de sortie. Cochez une des 2 cases ci-dessous :

A ☐ je choisis le régime de sortie général pour mon enfant (Int, DP, Ext)

Ces sorties peuvent être supprimées partiellement ou totalement, provisoirement ou jusqu'à la fin de l'année scolaire par le chef d'établissement.

B ☐ je choisis le régime de sortie spécifique pour mon enfant (int, DP, Ext)

Ce régime spécifique interdit les sorties en journée pour les élèves (avec système de pointage) lors des permanences.

Si vous cochez cette case, un document « régime de sortie » vous sera donné à la rentrée. Il devra obligatoirement être retourné au lycée pour validation du régime d'interdit de sortie. Si ce document n'est pas retourné sous 8 jours, le régime général de sortie s'appliquera à votre enfant.

Etudiants (BTS, Licence)

Le régime général de sortie s'applique aux étudiants.

*****Interne, DP, Externes : Signature obligatoire*****

Parents	Tuteur (s'il y a lieu)	Elève

DEMANDE D'ADMISSION À L'INTERNAT A rendre obligatoirement avec la fiche internat

NOM :

Prénom :

Classe :

(sera rempli par l'administration)

BTS * : ☐ OUI ☐ NON

3PM ** : ☐ OUI ☐ NON

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

BTS * : les étudiants ne sont pas prioritaires et ne peuvent pas être hébergés le dimanche soir.

3PM ** : les 3^{èmes} ne sont pas prioritaires. Les élèves ne faisant pas partie du bassin de recrutement du lycée seront refusés. Chaque demande d'un élève de 3^{ème} issu d'un collège du bassin de recrutement fera l'objet d'un entretien préalable.

Le nombre de places à l'internat étant limité, veuillez remplir le questionnaire ci-dessous afin de satisfaire aux mieux les demandes :

Code postal :

Ville :

Temps de parcours aller en minutes :

Véhicule : ☐

Transport en commun : ☐ Précisez :

Demandez-vous à rentrer le dimanche ? ☐ OUI ☐ NON

(Nombre de place limité, cette demande peut être refusée. L'accueil le dimanche soir est réservé aux élèves les plus éloignés géographiquement). Les responsables des élèves retenus pour le dimanche soir recevront un courrier précisant les modalités spécifiques de l'accueil du dimanche soir.

⚠ Merci d'inscrire lisiblement ci-dessous l'adresse mail du responsable légal. Cette adresse sera utilisée pour vous envoyer la réponse aux alentours du 15 juillet.

Courriel :

Le trousseau de l'internat sera envoyé par mail avec la réponse. Il est consultable sur le site public du lycée.

Date :

Signature du responsable légal :



Partie réservée à l'administration

NOM :

Prénom :

Classe :

Retenu	Liste supplémentaire	Refusé
Réponse envoyée par mail le :		

FICHE INTERNAT

A rendre obligatoirement avec la demande d'internat

NOM : Prénom :

Classe : (sera rempli par l'administration)

Présence/absence le mercredi :

Merci de cocher les cases ci dessous

☐ **Mon enfant rentrera tous les mercredis à son domicile** jusqu'à la reprise des cours le jeudi (valable pour toute l'année scolaire) *

Si départ occasionnel, fournir un mot signé des parents au CPE avant chaque sortie ou envoyer un mail à pjb-viesco@ac-clermont.fr avant 18h00. A l'inverse, possibilité de rester occasionnellement le mercredi à l'internat en prévenant.

☐ **Mon enfant restera à l'internat le mercredi soir***

Dans ce cas : ☐ j'autorise sa sortie de l'établissement jusqu'à 18h00 (appel internat)

☐ Je n'autorise pas sa sortie de l'établissement jusqu'à 18h00 (appel internat)

*données pouvant être modifiées à la rentrée après avoir pris connaissance de l'EDT (envoyer un mail à pjb-viesco@ac-clermont.fr)

Coordonnées en cas d'urgence :

Téléphone élève :

Responsables :

Responsable 1 (mère/père/tuteur) : ☐ Mme ☐ M

Numéro de téléphone :

Commune de résidence :

Responsable 2 (mère/père/tuteur) : ☐ Mme ☐ M

Numéro de téléphone :

Commune de résidence:

Correspondant : (obligatoire)

Merci d'indiquer le nom et les coordonnées d'un correspondant (adulte habitant à moins de 30 minutes de Riom, s'engageant à se déplacer en cas de besoin, même pendant la nuit).

NOM et Prénom :

Lien de parenté :

 :

Commune de résidence :

Signature du responsable légal :

Date :

Signature de l'élève :

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne majeure

NOM Prénom :

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de personnes majeures (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués à la personne majeure.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

École ou établissement scolaire : Lycée PIERRE JOEL BONTE

Tél. : 04 73 67 16 71

Code postal / Commune 63200 RIOM

Année scolaire : 2026-2027

Classe : toutes

1- Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques, presse, ENT, site académique du Rectorat de Clermont-Ferrand, Instagram, Twitter ,photo de classe,...

Captation de la voix dans le cadre de projets pédagogiques et audio visuels (web radio, cours de langues, interviews,...

Valorisation des projets pédagogiques et activités menées dans le cadre de partenariats.

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « activités initiées dans le cadre de l'année scolaire »

Titre de l'œuvre si applicable : valorisation

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement : 2026-2027 **Lieu(x) d'enregistrement :** lycée ou extérieur

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagées

Autorisation*	support	Conservation	Étendue de la diffusion
☒ OUI ☐ NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	5 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
☒ OUI ☐ NON	Trombinoscope	5 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement via le logiciel PRONOTE
☒ OUI ☐ NON	Pour un usage collectif dans sa classe	5 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
☒ OUI ☐ NON	En Ligne	7 années scolaires	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...)
☒ OUI ☐ NON	En Ligne	7 années scolaires	Internet (monde entier) : instagram, site académique, twitter,...
☒ OUI ☐ NON	Support de stockage amovible	7 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
☒ OUI ☐ NON	Projection collective	7 années scolaires	☒ Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés ☒ Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche.

4- Autorisation

Je soussigné(e) : [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresse]

Déclare être majeur (e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

J'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir/entendre cet enregistrement

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

☐ autorise la captation de mon image / de ma voix et l'utilisation qui en sera faite par l'école / établissement scolaire.

☐ n'autorise pas la captation de mon image / de ma voix.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature :

5- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par [Le chef d'établissement pour les collèges et lycées ou le directeur académique des services de l'éducation nationale pour les écoles] afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-clermont.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (organisateur projet et établissement scolaire).

Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure

NOM Prénom :

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

*Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

École ou établissement scolaire : Lycée PIERRE JOEL BONTE

Tél. : 04 73 67 16 71

Code postal / Commune 63200 RIOM

Année scolaire : 2025 - 2026

Classe de : toutes

1- Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques, presse, ENT, site académique du Rectorat de Clermont-Ferrand, Instagram, Twitter photo de classe,...

Captation de la voix dans le cadre de projets pédagogiques et audio visuels (web radio, cours de langues, interviews...
Valorisation des projets pédagogiques et activités menées dans le cadre de partenariats.

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : «« activités initiées dans le cadre de l'année scolaire »»

Titre de l'œuvre si applicable : valorisation

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement : 2025-2026 **Lieu(x) d'enregistrement :** lycée ou extérieur

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagées

Autorisation*	support	Conservation	Étendue de la diffusion
☒ OUI ☐ NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	5 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
☒ OUI ☐ NON	Trombinoscope	5 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement via le logiciel Pronote.
☒ OUI ☐ NON	Pour un usage collectif dans sa classe	5 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
☒ OUI ☐ NON	En Ligne	7 années scolaires	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...)
☒ OUI ☐ NON	En Ligne	7 années scolaires	Internet (monde entier) : instagram, site académique, twitter,...
☒ OUI ☐ NON	Support de stockage amovible	7 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
☒ OUI ☐ NON	Projection collective	7 années scolaires	☒ Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés ☒ Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. ☒ Usages de communication externe de l'institution.
☒ OUI ☐ NON	Autre (précisez)	7 années scolaires	Presse locale, régionale, nationale, partenaires spécifiques ...

* Cocher les cases

4- Consentement de l'élève

☐ On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

☐ On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, ☐ mon image ☐ ma voix.

Nom prénom de l'élève :

Signature :

5- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) : *[Nom – Prénom]*

Demeurant : *[adresse]*

Et *[Nom – Prénom]*

Demeurant : *[adresses à préciser si différentes]*

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : *[Nom – Prénom de l'élève]*

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

☐ autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire.

☐ n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Fait à

Le Signature (s) :

6- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par *[Le chef d'établissement pour les collèges et lycées ou le directeur académique des services de l'éducation nationale pour les écoles]* afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: *dpd@ac-* Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).

Application LIEN

Information à l'attention des familles

LIEN (logiciel infirmier de l'éducation nationale) est une application informatique utilisée par les infirmières et infirmiers de l'éducation nationale pour le suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité. Cette application est mise en œuvre à compter de la rentrée 2022 dans les collèges et lycées publics et, à partir de la rentrée 2024, elle est déployée sans obligation d'utilisation dans le 1^{er} degré.

Elle permet :

- d'assurer le suivi de l'état de santé individuel des élèves du 1^{er} et 2nd degré lors des consultations effectuées par les infirmières et infirmiers de l'éducation nationale ;
- d'assurer la gestion des sollicitations des élèves à l'infirmier ;
- d'assurer la traçabilité des actes des soins infirmiers pour le public élèves accueilli.

Le logiciel LIEN constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la ministre de l'éducation nationale (située au 110 rue Grenelle, 75007 Paris) pour l'exercice d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère de l'éducation nationale s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

Les données administratives (données d'identité, coordonnées) des élèves du 2nd degré et de leurs représentants légaux sont issues du traitement SYGNE (référentiel des élèves du second degré).

Les données administratives (données d'identité, coordonnées) des élèves du 1^{er} degré et de leurs représentants légaux sont issues du traitement ONDE (référentiel des élèves du 1^{er} degré).

Sont destinataires des données, dans le cadre de leurs fonctions et dans les limites du besoin d'en connaître, les infirmières et infirmiers de l'établissement.

Les données à caractère personnel des élèves et de leurs responsables sont conservées en base de gestion pour la durée de la présence de l'élève dans l'établissement, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée de 10 ans à compter de la fin de sa scolarité.

Vous pouvez exercer vos droits de rectification, de limitation et d'opposition prévus par les articles 16, 18 et 21 du RGPD, par courriel à l'adresse suivante : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Si vous souhaitez exercer votre droit de rectification de suivi infirmier de votre enfant, vous devrez adresser votre demande par écrit auprès des infirmières et infirmiers de son établissement scolaire.

Par ailleurs, conformément au IV de l'article L1110-4 du code de la santé publique, vous pouvez à tout moment vous opposer au partage d'informations entre les infirmières et infirmiers en charge du suivi

de votre enfant. Dans ce cas, vous devrez l'indiquer par écrit auprès des infirmières et infirmiers de son établissement scolaire.

De plus, en application de l'article 15 du RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès au dossier du suivi infirmier de votre enfant, par écrit auprès des infirmières et infirmiers de son établissement scolaire. Les données traitées dans son dossier pourront vous être communiquées directement ou, selon votre choix, par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné pour cela, en application de l'article 64 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toutefois, en application de l'article L 1111-5-1 du code de la santé publique, votre enfant a le droit de s'opposer à ce que vous ayez connaissance des informations relatives à sa santé sexuelle et reproductive.

Sachez que votre enfant peut exercer lui aussi ce droit d'accès. Les données traitées dans son dossier lui seront communiquées par l'intermédiaire d'un médecin qu'il aura désigné à cet effet, en application de l'article L 1111-7 du code de la santé publique.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce logiciel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr

- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>

- ou par courrier en vous adressant au :

Ministère de l'éducation nationale

Délégué à la protection des données (DPD)

110, rue de Grenelle

75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Rentrée 2026

FICHE DE SANTE CONFIDENTIELLE

A remettre sous pli cacheté avec la photocopie des vaccinations à l'attention du personnel infirmier

Année scolaire : 2026 / 2027

Classe :

NOM et Prénom de l'élève:

Date de naissance :

Adresse :

N° de portable (élève majeur) :

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

 domicile

portable :

travail :

 mail :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

 domicile

portable :

travail :

 mail :

Votre enfant est-il porteur d'une pathologie chronique : ☐ oui ☐ non

Laquelle :

Votre enfant présente-t-il des allergies ? ☐ oui ☐ non

- Alimentaires : ☐ oui ☐ non

- Médicamenteuses : ☐ oui ☐ non

- Autres allergies : ☐ oui ☐ non

Devra-t-il prendre un traitement sur le temps scolaire : ☐ oui ☐ non

(Le personnel de santé vous contactera si besoin).

Rappel important du règlement intérieur : Pour toute prise de traitement pendant le temps de présence dans l'établissement scolaire, les médicaments et un double de la prescription médicale seront déposés auprès des infirmiers.

Votre enfant bénéficie-t-il et/ou souhaitez-vous qu'il bénéficie d'un PAI : ☐ oui ☐ non

Un élève atteint de **troubles de la santé, physiques ou psychiques, évoluant sur une longue période**, peut bénéficier d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** qui permet d'aménager sa scolarité au plus près de ses besoins, dans le respect de la confidentialité, (traitements ou soins particuliers, aménagements spécifiques, protocole d'intervention en cas d'urgence). Circulaire du 10 février 2021, BO n°9 du 4 mars 2021.

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) : ☐ oui ☐ non

Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qui vous semblent importantes de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-Centre 15. Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'établissement. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un parent ou de son responsable légal.

Médecin traitant : (NOM, adresse et n° de téléphone) :

A..... Date
Signature :

FICHE D'URGENCE

Non confidentielle conforme au RGPD à renseigner par les représentants légaux à chaque rentrée scolaire.

Année scolaire : 2026 / 2027

Classe :

ELEVE

NOM : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de portable de l'élève majeur :

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

☐ domicile

portable :

travail :

☐ mail :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

☐ domicile

portable :

travail :

☐ mail :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Indiquer au moins deux contacts de votre entourage : les coordonnées des personnes susceptibles de vous prévenir rapidement :

NOMn° de téléphone

NOMn° de téléphone

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-Centre 15. Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : ☐ oui ☐ non
(le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire).

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : ☐ oui ☐ non
(le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire).

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? ☐ oui ☐ non
Si oui, veuillez renseigner la fiche de santé confidentielle, à remettre sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier.

Lors de la première inscription dans l'établissement, fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche confidentielle de santé, sous enveloppe cachetée, à l'attention du personnel infirmier de l'établissement.

A..... LeSignature des représentants légaux :



Service médical en faveur des élèves

Etablissement scolaire : Lycée Pierre-Joël BONTÉ - RIOM

Questionnaire médical à remplir par les parents

Votre enfant, dans le cadre de sa formation professionnelle, **aura à effectuer des travaux dits « réglementés » (travaux soumis à dérogation pour les élèves mineurs de plus de 15 ans)**

Votre enfant mineur doit obtenir **une dérogation** pour ces travaux qui sont normalement interdits aux jeunes de moins de 18 ans (articles **L.4153-9, D.4153-15 à D.4153-37, R 4153-40 et suivants** du code du travail).

L'avis médical du médecin de l'éducation nationale ou d'un autre médecin est obligatoire.

Cet avis d'aptitude est valable un an à compter de la date de délivrance.

A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous, destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

Vos réponses sont strictement confidentielles : ce questionnaire sera remis sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin.

Nom et prénom de l'élève.....

Classe :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone (s) :

Le père est-il en bonne santé ? : oui ☐ non ☐

Profession :

La mère est-elle en bonne santé ? : oui ☐ non ☐

Profession :

Nombre de frères et sœurs :

Nom et coordonnées du médecin traitant :

1. Maladies présentées antérieurement par votre enfant :

→ a-t-il déjà fait des convulsions ? non ☐ oui ☐ si oui, à quel âge ?

→ a-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? non ☐ oui ☐
Si oui, s'agissait-il d'une méningite ? oui ☐ non ☐

→ a-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ? non ☐ oui ☐ précisez :

→ a-t-il fait des otites à répétition ? non ☐ oui ☐

→ a-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ? non ☐ oui ☐

→ autres maladies importantes :

→ A-t-il eu des accidents ? non ☐ oui ☐ précisez :

→ A-t-il été hospitalisé, et/ou opéré, ... ? non ☐ oui ☐ précisez :

2. Vaccinations :

Il est rappelé que l'autorisation des travaux dits réglementés est conditionnée par une situation vaccinale conforme aux obligations prévues par la Loi.

Nous vous invitons à vous assurer que le statut vaccinal de votre enfant est bien à jour.

3. état de santé actuel de votre enfant :

→ bénéficie-t-il d'un dispositif particulier d'adaptation et d'accompagnement de sa scolarité

PAI (projet d'accueil individualisé pour maladie chronique) non ☐ oui ☐

PAP (plan d'accompagnement personnalisé pour troubles des apprentissages) non ☐ oui ☐

PPS (projet personnalisé de scolarisation pour handicap reconnu par la MDPH) non ☐ oui ☐

→ a-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ? non ☐ oui ☐

→ actuellement présente-t-il d'autres troubles ? (soulignez et précisez)

- asthme :
.....
.....
- eczéma, allergie, urticaire :
.....
.....
- pertes de connaissance, malaises :
.....
.....
- problèmes de dos ou d'articulations :
.....
.....
- maux de tête :
.....
.....
- problèmes de vue ou de fatigue oculaire :
.....
.....

→ est-il souvent absent ? non ☐ oui ☐

→ est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre ? non ☐ oui ☐

→ suit-il un traitement ? non ☐ oui ☐

précisez :
.....

→ votre enfant est-il intéressé par un métier ? non ☐ oui ☐

précisez :
.....

→ avez-vous autre chose à signaler qui vous semble important ? :

.....
(par exemple : caractère, comportement, vie familiale,...)

4. **Informations importantes :**

4.1 La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dites dangereuses ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

4.2 L'aptitude sera à revoir en cas de grossesse.

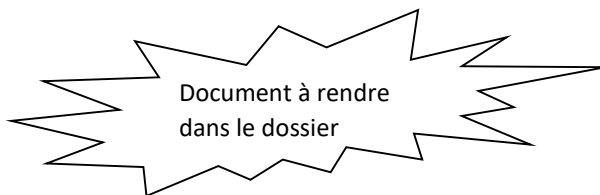
Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A..... le.....

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Nous vous prions de bien vouloir confier à votre enfant son carnet de santé et une copie de tous documents utiles en votre possession (comptes rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...)



PASS Région 2026 - 2027

Le PASS Région (carte jeune mise en place par la Région Auvergne Rhône Alpes) est obligatoire pour tous les lycéens et étudiants en BTS pour l'année scolaire 2026 - 2027. Vous pouvez trouver toutes les informations liées à ce PASS région et à ses avantages sur le site passregion.auvergnerhonealpes.fr

Attention : pour les lycéens, le PASS Région sera obligatoire pour se voir attribuer les manuels scolaires à la rentrée.

2 cas de figure :

- 1) Le jeune avait déjà un PASS Région en 2025 -2026 (élève scolarisé au lycée Pierre Joël BONTE ou dans un autre établissement)

Ce n'est pas la peine de reformuler une demande. C'est l'établissement qui revalidera le PASS Région pour l'année 2026 -2027. Pour cela, merci d'indiquer les données suivantes :

NOM Prénom :
Etablissement fréquenté en 2025 - 2026 :
Numéro de dossier PASS Région :
Numéro du PASS Région (numéro sur la carte, différent de celui du numéro de dossier) :
Date de naissance :

- 2) Le jeune n'avait pas de PASS Région en 2025 - 2026.

Vous devez obligatoirement faire une demande de PASS Région sur le site passregion.auvergnerhonealpes.fr.

Après avoir fait cette demande, merci d'indiquer les données suivantes :

NOM Prénom :
Numéro de dossier de création du PASS Région :
Numéro du PASS Région (numéro sur la carte différent de celui du numéro de dossier. Si le numéro n'est pas disponible quand vous rendez le dossier, cela sera complété par l'établissement) :
Date de naissance :

En cas de perte de votre carte, nous vous invitons à faire une demande depuis votre espace personnel.

Le Pass Région devient obligatoire pour accéder à l'établissement et à la cantine.

Pour information , à conserver :
bac pro

TRES IMPORTANT : 1^{ère} Bac Professionnel EPI (Equipements de Protection Individuelle) pour les ateliers

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes donne une aide au 1^{er} équipement professionnel complémentaire aux élèves intégrant une deuxième année en formation professionnelle par le biais du PASS Région. Tous les élèves doivent commander cette carte sur le site <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>.

Les classes concernées sont : 1PEE, 1PAA, 1PTO, 1PGO, 1PAF, 1PTP, 1PICCER, 1PMEE, 1PMFER

Le montant de cette aide complémentaire est différent en fonction des spécialités. Cette aide vous permettra d'acheter, **uniquement**, de l'outillage et des Equipements de Protection Individuels.

Une liste de besoins vous sera communiquée à la rentrée par les enseignants professionnels. Ces achats devront se faire dans un magasin partenaire avec le code secret de la carte PASS Région. Les informations sont disponibles sur le lien ci-dessous :

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/beneficiaire/Views/Accueil.aspx>

TRANSPORTS SCOLAIRES

Votre enfant prend les transports en commun (bus ou train) pour se rendre au lycée.

À la rentrée 2026, les élèves pris en charge par la Région pour le transport scolaire bénéficieront des avantages de l'abonnement Scolaire+ Mobilité Région, lancé en 2025. Cet abonnement permet d'emprunter les transports scolaires et de voyager gratuitement et de manière illimitée (*) sur l'ensemble du réseau La Région Vous transporte (modalités sur le site : laregionvoustransporte.fr). Il est valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs sont les suivants :

- Pour les élèves « ayants droit » de collège et de lycée, le montant de l'abonnement est de 167 € pour les demi-pensionnaires et externes, et 130 € pour les internes.
- Pour tous les élèves « non ayants droit », le montant de l'abonnement est de 225 €.

L'inscription est obligatoire et doit être faite chaque année sur le site : laregionvoustransporte.fr, rubrique « Transport scolaire », y compris en cas de renouvellement et si l'élève était déjà inscrit au transport scolaire en 2025.

Pour la rentrée 2026, les inscriptions sont du 2 juin au 19 juillet 2026. Au-delà de cette date, des frais de dossier de 30€ seront appliqués.

Si nécessaire, la centrale d'appel Allo la Région vous transporte au 04 8000 7000 est à la disposition des familles pour apporter toutes les informations complémentaires.

Les élèves recevront une carte papier leur donnant accès aux transports scolaires. Ils recevront également une carte Oûra (pour ceux qui n'en ont pas encore) qui leur sera demandée pour tout déplacement sur le réseau régional La Région vous transporte.

(*) Sous réserve de l'achat d'un titre Scolaire + à 0€ pour chaque trajet TER ou Car Région Express

Transport scolaire par train

Les imprimés pour l'inscription sont à retirer à la gare SNCF (point de montée).

Vous devez ensuite les apporter au lycée pour les faire tamponner.

Puis vous devez les retourner au service indiqué sur le document donné par la SNCF.